



*Le fonds d'aide cinéma et audiovisuel
de Bourgogne-Franche-Comté en 2020 :
données chiffrées*

Le budget régional dédié au cinéma et à l'audiovisuel est de **2,10 millions d'euros en 2020**. Ce budget fait aussi entrer **des recettes**, venues du CNC (Centre national du cinéma) : 553 000€ l'année passée, **soit un quart du budget**. Ainsi, la politique cinéma de la Région a un coût total annuel de 1,55 millions d'euros.

Ce budget sert à (chiffres 2020) :

- aider les salles de cinéma : 100 000€
- verser des aides aux projets de films aux stades du développement et de la production : 1,6 millions €
- subventionner les associations régionales structurantes, régler les frais liés aux comités de lecture (sélection des projets de films à aider), verser des aides à l'écriture des films : –410 000€.

Bien sûr , **les aides versées ont des répercussions en termes de retombées économiques et d'emploi local**. Ainsi, sur les aides à la production, les analyses des comptes transmis par les sociétés de production aux services régionaux font ressortir qu'**un euro versé par la Région déclenche 3,4€ de retombées économiques régionales**. Les dépenses liées à l'emploi de professionnels régionaux représentent un tiers de ces retombées.

Il est à noter que les services régionaux opèrent un suivi strict de ces retombées : les sociétés de production, lorsqu'elles perçoivent une aide, s'engagent à respecter un certain taux de dépenses effectuées en BFC.

Grâce au livre blanc transmis à la Région en 2019, il y a eu un réajustement des règlements d'intervention régionaux pour que les aides attribuées profitent encore plus aux acteurs du territoire, pour que les projets soutenus soient davantage ancrés dans notre région. **Pour poursuivre cette dynamique vertueuse, le fonds d'aide a besoin d'être augmenté.**